

NOM DE L'ÉLÈVE (nom d'usage) :

ÉTABLISSEMENT :



1/1

NOTE EXPLICATIVE ET PRESENTATION
Programme d'immersion linguistique franco-aragonais pour les élèves
Année scolaire 2022-2023

Séjour des élèves espagnols en France : du 7/11/2022 au 16/12/2022
Séjour des élèves français en Espagne : du 9/01/2023 au 17/02/2023

Rectorat

Nom du service
DAREIC

« AU-DELA DE LA FRONTIERE » / « CRUZANDO FRONTERAS »

En lien avec le partenariat unissant l'Académie de Toulouse à la Communauté Autonome d'Aragon, la Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération propose de poursuivre le programme d'échanges.

Fondé sur un échange franco-espagnol, le programme consiste à créer un lien entre deux élèves de part et d'autre de la frontière, avec à la clé un séjour de 6 semaines consécutives au sein des familles respectives, tout en suivant une scolarité normale et obligatoire, aussi bien dans l'établissement français qu'espagnol. En effet, l'élève est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant espagnol et assiste aux cours dans l'établissement partenaire. A son tour, le jeune espagnol séjourne en France dans les mêmes conditions. Il assiste aux cours dans l'établissement de son correspondant et est hébergé dans sa famille. Cet échange est donc basé sur la réciprocité des parties engagées.

LES DETAILS DU PROGRAMME

Encourager la découverte de la culture espagnole ainsi que l'apprentissage de la langue à travers un échange basé sur l'immersion linguistique.

- POUR QUI ?

50 élèves de seconde inscrits en section européenne espagnol et/ou en série Bachibac des lycées publics de l'Académie de Toulouse. **Les élèves Internes ne pourront pas prétendre à la sélection du dossier.**

- COMMENT CANDIDATER ?

Après en avoir été informé par l'établissement, l'élève intéressé contacte le chef d'établissement (ou son professeur d'espagnol) afin d'obtenir son dossier de candidature. Les responsables de l'établissement, ainsi que les professeurs concernés repèrent les candidatures et peuvent faire une présélection des dossiers, dûment complétés par les élèves et leurs familles. Ils seront par la suite renvoyés à la DAREIC.

- QUEL COUT POUR LES FAMILLES ?

Selon le principe de réciprocité, aucun apport financier ne sera effectué ni par les familles, ni par l'établissement de part et d'autre. L'hébergement, les activités et la restauration seront pris en charge par les familles d'accueil ou d'autres modalités à envisager avec l'établissement.

NOTA : les familles assurent le transport de leurs enfants vers le lieu de destination et retour et ce de part et d'autre.